

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU VAR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DE LA PROVENCE VERTE**

**Séance du 15 décembre 2023**

Nombre de délégués des Communes en exercice : 52

Nombre de membres présents ou représentés : 45

**Délibération n° CC-2023-228**

Objet de la délibération : **DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DES METIERS D'ART -  
CONVENTION-CADRE DE PARTENARIAT QUADRIPARTITE 2024-2027**

L'an deux mil vingt-trois, le quinze décembre, à 08h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session, à Salle Polyvalente (près de la piscine), sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 8 décembre 2023.

**Présents** : BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, BOURLIN Sébastien, CONSTANS Jean-Michel, GIULIANO Jérémy, PERO Franck, VERAN Jean-Pierre, GUISIANO Jean-Martin, ARTUPHEL Ollivier, LOUDES Serge, AUDIBERT Eric, PAUL Jacques, BONNET Jean-Luc, BRINGANT Gilbert, CLERCX David, GUEIT Laurent, HOFFMANN Olivier, PAILLARD Carine, PORZIO Claude, RAVANELLO Alain, RULLAN Nicole, TONARELLI Patrice, LASSOUTANIE Chantal, DELZERS Catherine, SIMONETTI Pascal, BERTIN-PATOUX Lydie, CANO-MAIREVILLE Nathalie, FIRMIN Myriam, GIUSTI Annie, LANGE-RINAUDO Corinne, LAYOLO Cécile, MONDANI Denis, PELISSIER Magali, PONCHON Marie-Laure, VALLOT Philippe, BARTHELEMY Olivier, BELAIDI Mouloud.

**Absents ayant donné procuration :**

GROS Michel donne procuration à PERO Franck, GOMART-JACQUET Blandine donne procuration à SIMONETTI Pascal, GUIOL André donne procuration à AUDIBERT Eric, MAZZOCCHI Lionel donne procuration à FABRE Gérard, NEDJAR Laurent donne procuration à DELZERS Catherine, SALOMON Nathalie donne procuration à VALLOT Philippe.

**Absents** : DECANIS Alain, BETRANCOURT Claude, FREYNET Jacques, KHADIR Paul, KIEFFER Bertrand, LANFRANCHI-DORGAL Christine, LE METER Sophie.

**Secrétaire de Séance** : Carine PAILLARD

Monsieur Jean-Claude FELIX expose :

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** le Code du Tourisme ;

**VU** l'arrêté n°41/2016-BCL de Monsieur le Préfet du Var en date du 5 juillet 2016 portant création de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte ;

**VU** l'arrêté n°415/2021-BCLI de Monsieur le Préfet du Var en date du 20 octobre 2021, portant approbation des statuts modifiés de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

**VU** la délibération n° 2022-32 du Conseil de la Communauté d'agglomération du 25 février 2022 autorisant la signature d'une convention de partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Région PACA afin de développer une offre touristique autour de l'artisanat d'Art sur le territoire communautaire ;

**CONSIDERANT** le schéma de développement touristique communautaire et son plan d'actions 2021-2027, adoptés par délibération n° 2021-306 du Conseil communautaire en date du 27 septembre 2021 ;

**CONSIDERANT** que la fiche action 1.3.3 du schéma a pour objectif de développer des actions en vue de « promouvoir le terroir et les savoir-faire avec l'artisanat d'art » ;

**CONSIDERANT** que la convention de partenariat signée le 10 mars 2022, pour une durée de deux ans avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Région PACA, a permis, grâce à un travail collaboratif et la mise en place d'un poste entièrement dédié à l'action :

- ✓ D'identifier les artisans d'Art du territoire et de les qualifier,
- ✓ De réaliser un diagnostic (savoir-faire, pratiques, modes de commercialisation et de communication, ...),
- ✓ De repérer les atouts et les difficultés de la filière,
- ✓ De les mettre en action et les accompagner sur des évènements,
- ✓ De créer des synergies entre eux pour collaborer et les rendre visibles,
- ✓ D'envisager et réfléchir à un lieu de vie dédié sur le territoire ;

**CONSIDERANT** que des actions ont d'ores et déjà été mises en place sur le territoire et ont participé à la reconnaissance et la valorisation des Métiers d'Art par le biais d'évènements tels que :

- ✓ Les Journées Européennes du Patrimoine (Vins-sur-Caramy et Brignoles),
- ✓ Les Journées Européennes des Métiers d'Art -JEMA (Abbaye de La Celle) ;

**CONSIDERANT** que ces actions ont été réalisées en partenariat avec :

- ✓ La Chambre de Métiers et de l'Artisanat,
- ✓ L'Office de Tourisme Intercommunautaire Provence Verte et Verdon,
- ✓ Le Département du Var (JEMA),
- ✓ La Fédération des Vignerons Indépendants du Var (notamment pour les Rencontres artisanales d'Art et Vin organisées fin 2022 dans plusieurs caves viticoles) ;

**CONSIDERANT** que les artisans d'Art se sont fédérés entre eux en créant l'association « Mines d'Art en Provence » dès le début de l'année 2023, constituant dorénavant un interlocuteur unique ;

**CONSIDERANT** la nécessité de poursuivre la dynamique engagée, sur le territoire, en faveur des Métiers d'Art, qui constitue une alternative intéressante pour les touristes et visiteurs en termes de découverte, notamment des savoir-faire des artisans locaux ainsi que dans la perspective d'allonger la période de fréquentation touristique hors juillet-août ;

**CONSIDERANT** le projet de convention-cadre de partenariat 2024-2027 annexé à la présente délibération ;

**CONSIDERANT** que la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région PACA a d'ores et déjà décidé de maintenir le financement du poste à minima jusqu'au 31 avril 2025 et qu'afin d'asseoir la pérennité du dispositif, la Communauté d'Agglomération viendra co-financer ce poste ainsi que les actions programmées de façon annuelle, sous réserve des crédits disponibles et de financements obtenus par ailleurs (LEADER, Région, Département, mécénat, ...) ;

**CONSIDERANT** qu'il est proposé, dans le prolongement de la précédente convention de partenariat, la mise à disposition d'un bureau destiné à la chargée de mission et situé au sein de la Technopôle du Pôle d'activités de Nicopolis à Brignoles, en lien avec le service Tourisme et la Direction de l'Attractivité Territoriale communautaire ;

## **Il est demandé au Conseil Communautaire :**

- **D'APPROUVER** les modalités de la convention-cadre de partenariat 2024-2027, ci-annexée, entre la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, la Chambre de Métiers de l'Artisanat de Région PACA, l'Office de Tourisme Intercommunautaire Provence Verte et Verdon, et l'association « Mines d'Art en Provence », pour le développement touristique des métiers d'Art en Provence Verte.
- **DE DIRE** que des conventions de financement particulières entre les différents partenaires viendront compléter la convention-cadre de partenariat, de façon annuelle, la Communauté d'Agglomération s'engageant à consacrer le budget correspondant aux actions programmées, sous réserve des crédits disponibles et des financements obtenus par ailleurs.
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer ladite convention ainsi que la convention de mise à disposition d'un local y afférant et tout document ou acte s'y rapportant.
- **DE DIRE** que la dépense correspondante sera prévue au budget principal 2024 et suivants de la Communauté d'Agglomération.

## **M. Sébastien BOURLIN ne prend pas part au vote.**

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte, à l'unanimité, cette délibération.

*Acte rendu exécutoire après télétransmission  
le 18/12/2023  
et affichage le*

Fait et délibéré à Brignoles,  
le 15 décembre 2023

Le Président  
de l'Agglomération Provence Verte

signé électroniquement le 18 décembre 2023

Didier BREMOND